



## Demande de carte de résident

Par **sand**, le **19/09/2008** à **09:35**

Bonjour,rrnCela fait 9 ans que je suis en France. Je suis arrivée en tant qu'étudiante en juillet 1999. Jusqu'en 2005 j'ai eu un titre de séjour étudiant qui était renouvelable tous les ans. Pendant mes études, j'ai rencontré l'amour de ma vie et cela fait 3 ans que nous sommes mariés. Depuis 3 ans j'ai une carte de vie privée et familiale renouvelable aussi chaque année. Je travaille depuis 2005 mais malheureusement, je ne trouve que des CDD malgré mon BAC + 5 car les entreprises ont peur de l'instabilité du titre de séjour de un an. Je sais qu'après 3 ans de mariage j'ai droit à la carte de résident. Cependant, quand j'ai appelé la sous-Préfecture de Torcy pour me renseigner on m'a répondu que ce n'était pas automatique et que tout dépendait du dossier. rnQue dois-je faire pour que mon dossier soit accepté ?rnEst-ce qu'avoir recours à un avocat aiderait à l'acceptation du dossier ?rnMerci de votre aide.rnrnSand

Par **citoyenalpha**, le **21/09/2008** à **02:48**

Bonjourrrnvous pouvez demander la délivrance de la carte de résident et au vu des éléments fournis elle ne vous sera pas refusée mais volontiers accordée.rnrnvous trouverez ci dessous le site du gouvernement vous informant de vos droits et démarches à effectuer :rrnrn

[http://vosdroits.service-](http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N11200.xhtml?&n=Etrangers%20en%20France&l=N8&n=S%C3%A9jour%20des%20)

[public.fr/particuliers/N11200.xhtml?&n=Etrangers%20en%20France&l=N8&n=S%C3%A9jour%20des%](http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N11200.xhtml?&n=Etrangers%20en%20France&l=N8&n=S%C3%A9jour%20des%20)

rrnrn(vous êtes dans la catégorie autres bénéficiaires de la carte de résident)rrnrnDeplus vous pouvez même demander la naturalisationrrnrn<http://vosdroits.service-public.fr/N15828.xhtml>

rrnrnVous pouvez faire les 2 demandes simultanément.rnrnrnRestant à votre disposition

Par **sand**, le **21/09/2008 à 20:34**

Bonjour,rnrnJe vous remercie pour votre réponse. Cependant, concernant la naturalisation, la sous-préfecture m'a qu'il fallait attendre d'avoir 4 ans de mariage car je ne suis pas européenne. Est-ce vrai ?rnrnCordialement,rnrnSand

Par **citoyenalpha**, le **22/09/2008 à 07:02**

Bonjourrnrnnon mdr!!! rnrndes personnes sont naturalisées sans être mariées!!! rnrnLe mariage n'est pas une condition pour être naturalisé.rnrnAvez vous été sur le lien que je vous ai indiqué dans mon post précédent???

Par **sand**, le **22/09/2008 à 19:50**

Bonjour,rnrnJ'ai en effet été sur le lien. Une chose est sûre, je tenterai quand même le coup pour la naturalisation. Mais est-ce que cela marchera vu que je n'ai pas de revenus fixes (CDD) ....rnrnEn tout cas, je vous remercie pour votre aide car cela fait quelques années déjà que je me fais avoir par les employés de la Préfecture.rnrnCordialement,